



SFPC Toulouse 2024

Instructions aux auteurs de communication

Résumés

Les résumés de communications peuvent être soumis entre le 9 octobre et le 19 novembre 2023. **Il n'y aura pas de délai supplémentaire.** La soumission sera réalisée sur la plateforme de soumission accessible via le lien suivant : <https://sfpc2024.aoscongres.com/>

Fonctionnement global de la plateforme

L'auteur correspondant doit créer un compte de soumission, reçoit une confirmation de création de compte et soumet son résumé en ligne. Celui-ci est modifiable jusqu'à la date limite ci-dessus.

Un engagement de cession des droits est à valider lors de la soumission.

ATTENTION : aucun résumé soumis sous une autre forme ne sera accepté. Une seule soumission par travail est autorisée. Les doublons de résumés seront éliminés.

Dactylographie

Les résumés, rédigés uniquement en langue française, doivent être dactylographiés avec soin avant soumission définitive.

Toutes les abréviations et acronymes doivent être explicités.

Il est rappelé aux auteurs qu'un soin particulier est à apporter à la qualité de rédaction du résumé, laquelle contribue à la note finale permettant de sélectionner les meilleurs travaux soumis.

Contenu

Les résumés, sont écrits en Times New Roman 12 et présentés comme suit :

- Titre : en lettres minuscules en gras (255 caractères maximum espaces compris).
- Auteurs : nom en minuscule suivi de l'initiale du prénom avec un point. **8 auteurs au maximum sont autorisés. Un groupe d'auteurs (exemple : study groupe) est accepté, le cas échéant, par soumission. Il comptera pour un auteur. L'auteur désigné comme correspondant lors de la soumission sera le référent pour toute information concernant la soumission**
- Auteur correspondant : identifié par une étoile en exposant après le nom
- Affiliation : identifiée par un chiffre entre parenthèses après chaque auteur. Préciser le service, l'établissement, la ville et le pays le cas échéant. Une seule affiliation par auteur est autorisée
- Thématique : en choisir une parmi les thèmes de communications cités ci-dessous
- Champs d'application : en choisir un parmi les champs d'application listés ci-dessous
- 3 mots-clés **en français** issus de la liste des MesH termes (<http://mesh.inserm.fr/mesh>)

Le corps du résumé doit comporter les parties suivantes : Contexte, Objectifs, Méthode, Résultats et Discussion-Conclusion. Chaque section est à remplir dans le champs dédié sur la plateforme.

Il est demandé aux auteurs de n'inclure aucune référence bibliographique.

Le regroupement des données provenant d'un même travail est vivement conseillé.

Le découpage d'une étude en deux résumés est interdit et sera sanctionné par un refus des deux résumés. **Une copie d'un résumé déjà accepté dans un autre congrès n'est pas permise mais un travail pour lequel de nouveaux résultats viennent renforcer le travail initial peut être proposé.**

Il n'y a pas de possibilité d'insérer d'images ni de tableaux ou figures dans le résumé. Tout médicament cité l'est uniquement par sa DCI. Aucun nom de spécialité n'est admis.

Le résumé ne doit pas dépasser 2500 caractères (espaces non compris).

En ce qui concerne les résumés liés à des recherches cliniques, il est attendu que les démarches réglementaires et administratives aient été dûment réalisées, qu'il s'agisse de recherche impliquant la personne humaine (RIPH, études loi Jardé) ou recherche hors loi Jardé : autorisation ANSM le cas échéant, CPP, CNIL, IRB etc...

A ce titre, les auteurs engageront leur responsabilité en attestant que le cas échéant les autorisations de l'étude ont été obtenues et sont disponibles si nécessaire (case à cocher sur la plateforme).

ATTENTION :



Le résumé doit être anonymisé et ne doit comporter aucun nom d'auteur, ni lieu d'exercice (aussi bien dans le titre que dans le corps du texte) ni d'acronyme ou de numéro d'étude clinique.

Tout manquement à cette règle d'anonymat annule la soumission.

L'ensemble des auteurs doit avoir validé au préalable le contenu du résumé avant sa soumission.

Le non-respect de ces recommandations annulera automatiquement la soumission du résumé et donc sa notation.

Thèmes des communications

Les auteurs sélectionnent la thématique dans laquelle ils désirent soumettre leur travail. Le jury peut, le cas échéant, modifier ce choix si celui-ci apparaît inapproprié. Les travaux soumis au congrès doivent porter **uniquement sur la pharmacie clinique**. Les thématiques retenues pour le congrès 2024 sont les suivantes :

- Pratiques pluriprofessionnelles
- Pratiques officinales et/ou ambulatoires
- Pratiques d'apprentissage des professionnels et des patients (ETP)
- Parcours patient
- E-pharmacie clinique
- Pharmacie clinique et Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Les champs d'application cités ci-dessous s'entendent sur l'ensemble des produits de santé notamment dans les disciplines suivantes :

- Cardiologie
- Endocrinologie
- Neurologie
- Psychiatrie
- Infectiologie
- Oncologie
- Pédiatrie
- Gériatrie
- Maladies inflammatoires et appareil locomoteur
- Pneumologie
- Néphrologie
- Hépato-Gastro-Entérologie
- Anesthésie-Réanimation
- Urgences
- Chirurgie
- Autres

Format des communication

Le format de la communication (e-poster, e-Forum ou communication orale) n'est pas à choisir lors de la soumission sur la plateforme.

Un jury constitué spécifiquement pour cet appel à communications est mandaté par le Conseil Scientifique du Congrès pour effectuer la notation et la sélection des résumés soumis. C'est la notation finale qui déterminera le format de la communication (e-poster, e-forum ou communication orale).

Communication sous forme d'un e-poster

Le e-poster est une communication affichée en format numérique. Les caractéristiques exactes du format seront communiquées en même temps que l'avis d'acceptation.

Les e-posters acceptés devront être impérativement déposés sur la plateforme de soumission avant une date limite définie. Tout dépôt postérieur à cette date ou le non dépôt du e-poster annulera, *ipso facto*, l'acceptation de la communication. La plateforme de dépôt, la date limite et les consignes seront communiquées ultérieurement.

Communication sous forme d'un e-Forum

Un forum des e-posters sera organisé afin de présenter parmi les e-posters acceptés, des travaux particulièrement intéressants. Lors de l'acceptation de la communication, l'auteur correspondant sera informé de sa participation au forum e-poster correspondant. L'auteur correspondant, ou bien un des auteurs, devra prendre ses dispositions pour être présent pour la séance de communications orales. La présentation orale par une personne non co-auteur ne sera pas acceptée et annulera l'acceptation du résumé. Chaque e-forum devra être présenté en 5 minutes + 5 minutes de questions, à partir du e-poster déposé (cf. paragraphe ci-dessus) durant une des sessions dédiées aux e-forums. Il est impératif de respecter le temps accordé pour la présentation lors d'un e-forum. Les dates et horaires du e-forum seront transmis avec la lettre d'acceptation.



Communication sous forme d'une présentation orale

Certains résumés seront sélectionnés pour des communications orales courtes.

Chaque communication orale devra être présentée en 10 minutes + 5 minutes de questions durant une des sessions dédiées aux communications orales (date et horaire transmis avec la lettre d'acceptation). Il est impératif de respecter le temps accordé pour la communication orale.

L'auteur correspondant, ou bien un des auteurs, devra prendre ses dispositions pour être présent pour la séance de communications orales. La présentation orale par une personne non co-auteur ne sera pas acceptée et annulera l'acceptation du résumé. La veille de la session de communication orale, la personne réalisant la présentation devra se présenter en salle de préprojection, muni d'une clef USB contenant la présentation.

Inscription des auteurs au congrès de la SFPC

Au moins un des auteurs des communications retenues (e-poster, e-forum ou communication orale) doit être inscrit et présent au congrès.

Après sélection finale par le jury, des prix SFPC seront remis aux meilleures communications.

IMPERATIF

**Date limite d'envoi des résumés
20 novembre 2023 minuit
(aucune prolongation ne sera proposée)**

